

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2025 20h00

Présents : Messieurs Jean-Marc DELBOS, Sébastien LAC, Mme Christine LEBRETON, Messieurs Xavier DAYRAL, Yves GOUTAL, Christian LESCURE et Mesdames Laetitia BESSE et Danièle DEGOUL SAZOS.

Absents excusés : M. Arnaud BELHOMME.

Absents ayant donné pouvoir : M. Laurent LIEUTAUD à Mme Christine LEBRETON et M. Philippe MAIMPONTE à M. Jean-Marc DELBOS.

♦ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/04/25 à l'unanimité.

♦ Approbation du rapport de la CLECT :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'était réunie le 29 avril 2025 avait mis à jour l'évaluation des charges transférées dans la cadre des compétences « accueil collectif de mineurs » et « gestion et exploitation des structures d'accueil de la petite enfance », conformément aux engagements pris lors du protocole de médiation entériné le 10 mars 2025, Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 29 avril 2025 à l'unanimité..

♦ Délibération pour vente de terrain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme VELLE, habitants place Saint Etienne se sont portés acquéreurs d'une parcelle de terrain située derrière l'église, cadastrée ZK002 d'une superficie de 560 m², propriété de la commune.

Compte tenu que ce terrain n'a aucun intérêt particulier, le conseil municipal décide à l'unanimité de la vendre au prix de 1000 € à M. et Mme VELLE.

♦ Délibération pour huisserie de la maison de Bellevue :

Monsieur le Maire rappelle que lors des choix des investissements pour 2025, le conseil municipal avait acté de faire changer toutes les huisseries de la maison communale de Bellevue. Le conseil municipal avait chargé le Maire de faire faire des devis.

Aujourd'hui le Maire présente deux devis d'entreprises locales.

Après discussion, le conseil municipal, par 7 voix pour, valide la proposition de l'entreprise MAZE-BRAJOU de Loupiac, pour un montant de 13 945 €.

♦ Terrain de Bellevue :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de son entrevue avec CANTAL HABITAT dans le but de faire une construction sur le dernier lot du lotissement de Bellevue. Le principe est le suivant :

- la commune donne le terrain à CANTAL HABITAT ;
- CANTAL HABITAT construit et paye la maison, il gère et encaisse les loyers futurs.

Par 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal valide le principe et charge le Maire de finaliser la démarche avec CANTAL HABITAT.

♦ Questions diverses :

Les travaux de transformation du salon de coiffure en appartement, ont commencé. Ils devraient se terminer fin août.

La séance est levée à 21 h 30